Concours photo 2026

REGLEMENT CONCOURS PHOTOS 2026

L'objectif est de réunir une collection de photographies sur le thème de la Mustang au sein du club, en vue de la réalisation du calendrier 2027 (et autres supports de diffusion) A l'issue du concours les lauréats seront désignés par un jury qui étudiera la façon de récompenser les lauréats.

La sélection des photos se fera sur les critères suivants :
Qualité technique : Netteté, éclairage, cadrage,...
Qualité documentaire : Thème du sujet, évocation de la photo, respect des articles du règlement.
Qualité artistique : Angle de prise de vue, choix du sujet, lumière, couleur, contrastes.
(Evitez les personnages en arrière-plan, ainsi que les bâtiments disgracieux ou l'apparition de voitures hors sujet dans le champ, prenez de l'inspiration dans les calendriers du Club des années passées, par exemple)

Article 1 : toute personne peut participer au concours. Mais les récompenses pour les non-adhérents seront soumises à l'appréciation du jury.
Article 2 : les photos devront être proches du format 15x10 ou multiple, en format numérique d'un minimum de 3000x2000 pixels.
Article 3 : chaque photo transmise au jury devra être accompagnée d'un commentaire de quelques mots décrivant les circonstances, par mél à : shop@mustangpassion.fr
Article 4 : les photos devront concerner des membres du club ou des manifestations auxquelles le club ou ses membres ont participés.
Article 5 : de préférence, les photos ne devront pas déjà être publiées.
Article 6 : la sélection se fera en 2 étapes : une première sélection effectuée sur les critères définis ci-dessus.
La sélection finale sera effectuée par un jury de 6 membres constitué par les élus du bureau et 3 membres volontaires.
Article 7 : les photos sélectionnées seront publiées sous forme d'illustrations dans le calendrier annuel du club. Le club se réserve le droit de publier sous toute autre forme les photos sélectionnées.
Article 8 : date limite d'envoi des photos : 15 décembre 2026
Article 9 : les mises en scène sont acceptées, ainsi que les variations d'ordre « Artistiques », mais pas les montages, ni le recours à la conception par ordinateur.

Les membres du jury peuvent participer mais pourront être exclus des récompenses, sauf avis contraire après délibération.